



(11)

EP 1 642 516 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.04.2006 Bulletin 2006/14

(51) Int Cl.:
A47B 37/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05291900.8**

(22) Date de dépôt: **14.09.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Portet, Manuel**
75020 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Portet, Manuel**
75020 Paris (FR)

(30) Priorité: **04.10.2004 FR 0410455**

(54) **Table amovible**

(57) La présente invention concerne plus particulièrement une table (A) amovible composée d'un plateau, pourvu d'une ouverture (B) au centre, d'une découpe (E) partant également du centre rejoignant le bord de la table permettant l'écartement des deux bords (C,D) en vis-à-vis pour le passage de la plante ou de l'arbuste, destinée à prendre appui sur le pot de la plante ou de l'arbuste qui forme le piétement de la table.

Dans ce domaine, il est connu du brevet français du présent demandeur, une table pour pot de plante ou d'arbuste, constituée de deux demi-plateaux distincts avec une ouverture commune à leur jointure, destinés à être placés en vis-à-vis de chacun, de sorte à constituer après juxtaposition autour du tronc, une table dont le piétement est formé par le pot. Le maintien en place étant assuré par un système de « rainure languette ».

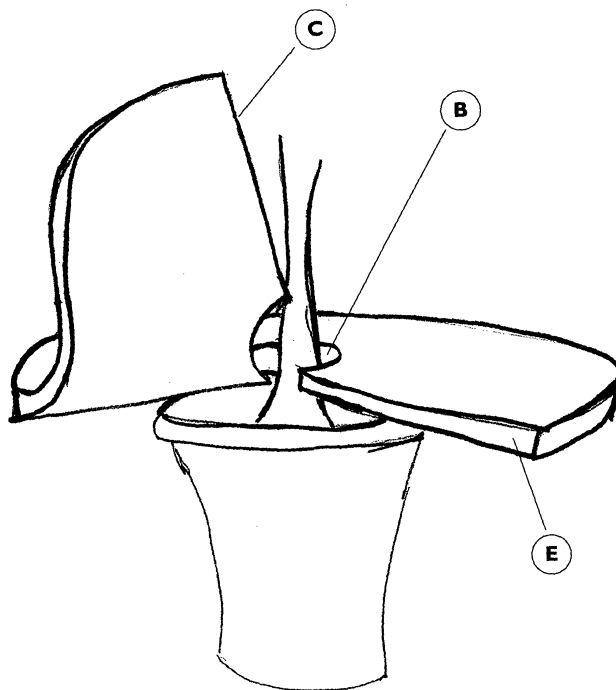


Figure 4

Description

[0001] La présente invention concerne plus particulièrement une table amovible composée d'un plateau, pourvu d'une ouverture au centre, d'une découpe partant également du centre rejoignant le bord de la table permettant l'écartement des deux bords en vis-à-vis pour le passage de la plante ou de l'arbuste, destinée à prendre appui sur le pot de la plante ou de l'arbuste qui forme le piètement de la table.

[0002] Dans ce domaine, il est connu du brevet français du présent demandeur, une table pour pot de plante ou d'arbuste, constituée de deux demi-plateaux distincts avec une ouverture commune à leur jointure, destinés à être placés en vis-à-vis de chacun, de sorte à constituer après juxtaposition autour du tronc, une table dont le piètement est formé par le pot. Le maintien en place étant assuré par un système de « rainure languette ».

[0003] L'objet de la présente invention est de fournir un plateau à structure simplifiée jouant le même rôle, mais sans nécessiter la présence de deux éléments et de moyens de maintien complémentaires rapportés sous les deux demi-plateaux.

[0004] D'une façon plus précise, l'invention vise un plateau unique avec une découpe (partant de l'espace central nécessaire pour le passage d'un tronc d'arbuste ou d'une plante et allant jusqu'au bord du plateau) est réalisée de façon que les deux parties ainsi matérialisées puissent s'écarter et revenir en position initiale bord à bord.

[0005] Les particularités de l'invention résident dans le matériau employé pour la fabrication et l'ouverture préférentiellement centrale, laissant libre l'espace pour le passage d'un tronc d'arbuste.

[0006] Ce matériau est de type semi-rigide pour constituer un plateau présentant une rigidité suffisante pour la réalisation d'une table et flexible pour permettre l'écartement des deux bords de la fente reliant le bord périphérique à l'orifice central.

[0007] La flexibilité du matériau étant une donnée importante pour la réalisation de la table. Il serait conseillé d'employer de préférence (non-limitative) du liège, carton, bois stratifié, plastique...

- La Figure 1 est une perspective schématique du plateau dont les bords de la fente radiale sont écartés (ouverts).
- La Figure 2 est une vue illustrant le principe d'utilisation du plateau en position.
- La Figure 3 est une vue illustrant le dessus du plateau.
- La Figure 4 est une perspective schématique au moment du passage du tronc.

Tel que, représenté sur la figure 1 :

[0008] La table (A) réalisée, pour l'exemple, en liège (non-limitatif) pourvu d'une ouverture centrale (B), d'où part une découpe radiale (E) rejoignant l'extrémité périphérique de la table, matérialisé par les bords (C) et (D) en vis-à-vis en position écartée. On obtient par déformation du plateau, en écartant les bords, un écartement vertical suffisant pour permettre le passage du tronc d'une plante, jusqu'à l'orifice central. Le tronc va alors assurer le maintien du plateau autour de celui-ci, après relâchement de la contrainte de déformation, le plateau reprend une forme plane pour constituer une table après mise en appui de la surface inférieure du plateau sur les bords supérieurs du pot.

[0009] Pour obtenir une élasticité suffisante, permettant au plateau de reprendre sa forme plane après déformation verticale des bords (C) et (D) de la fente, il convient de prévoir une épaisseur suffisante de la matière semi-rigide. Elle peut varier de 1 à 3 mm minimum dans le cas d'une matière plastique telle que « *le plexiglas* » ®, à environ 5 mm dans le cas de carton ondulé ou de bois de type contreplaqué, où les fibres de bois seront de préférence orientées dans un sens perpendiculaire à la direction de la fente, et jusqu'à 3 cm dans certain cas, comme le liège.

[0010] Ce plateau peut être réalisé en complexe de matériaux superposés, par exemple de type stratifié avec des matériaux de natures différentes ou de même nature mais de caractéristiques différentes.

[0011] Dans le cas de matériaux pouvant définir en bordure des arêtes coupantes, il pourra être prévu de réaliser au niveau de cette arête, notamment celle de l'orifice central (pour ne pas blesser le tronc de la plante) ou celle qui est sur le bord extérieur, un chanfrein ou un arrondi en partie supérieure et inférieure.

[0012] Concernant l'orifice central, celui-ci doit avoir un diamètre suffisant pour correspondre à plusieurs cas d'utilisation, ainsi une valeur de 8 cm d'ouverture est bien adaptée. La fente est de préférence disposée de façon radiale à celui-ci pour dégager lors du passage d'un tronc amené de l'extérieur jusqu'à l'orifice.

[0013] Les bords des découpes supérieures et inférieures de l'orifice central (B) et le bord périphérique peuvent être chanfreinés ou arrondis pour ne pas blesser le tronc de la plante, à l'extérieur des bords de la découpe radiale pour ne pas rendre trop apparente cette découpe.

[0014] Le diamètre de la table (A) peut par exemple être celui de 60 cm, découpe réalisée par lame de cutter ou découpe à l'emporte-pièce pour les plastiques.

Revendications

1. Table destinée à être mise en place sur un pot de fleurs comprenant un plateau unique avec une ouverture (B) central ou non, permettant le passage de la plante ou du tronc de celle-ci et en ce que la-dite ouverture est reliée au bord extérieur du plateau par une découpe (E) partant du bord de la table et rejoignant

gnant l'ouverture (B), matérialisant des bords (C) et (D) en vis-à-vis, **caractérisée en ce que** ledit plateau est réalisé en un matériau semi-rigide, présentant une élasticité permettant l'écartement latéral suffisant des deux bords en vis-à-vis de la découpe pour l'installer sur le pot formant alors le piètement de la table. 5

2. Table selon l'une des revendications 1 **caractérisée en ce que** le matériau semi-rigide est choisi parmi au moins un des matériaux suivants : métal, matières plastiques, bois et stratifié, carton ondulé, liège. 10

3. Table selon l'une des revendications 1, 2 **caractérisée en ce que** l'ouverture centrale (B) est ronde et **en ce que** la découpe (E) est réalisée radialement à partir d'un point de cette ouverture (B). 15

20

25

30

35

40

45

50

55

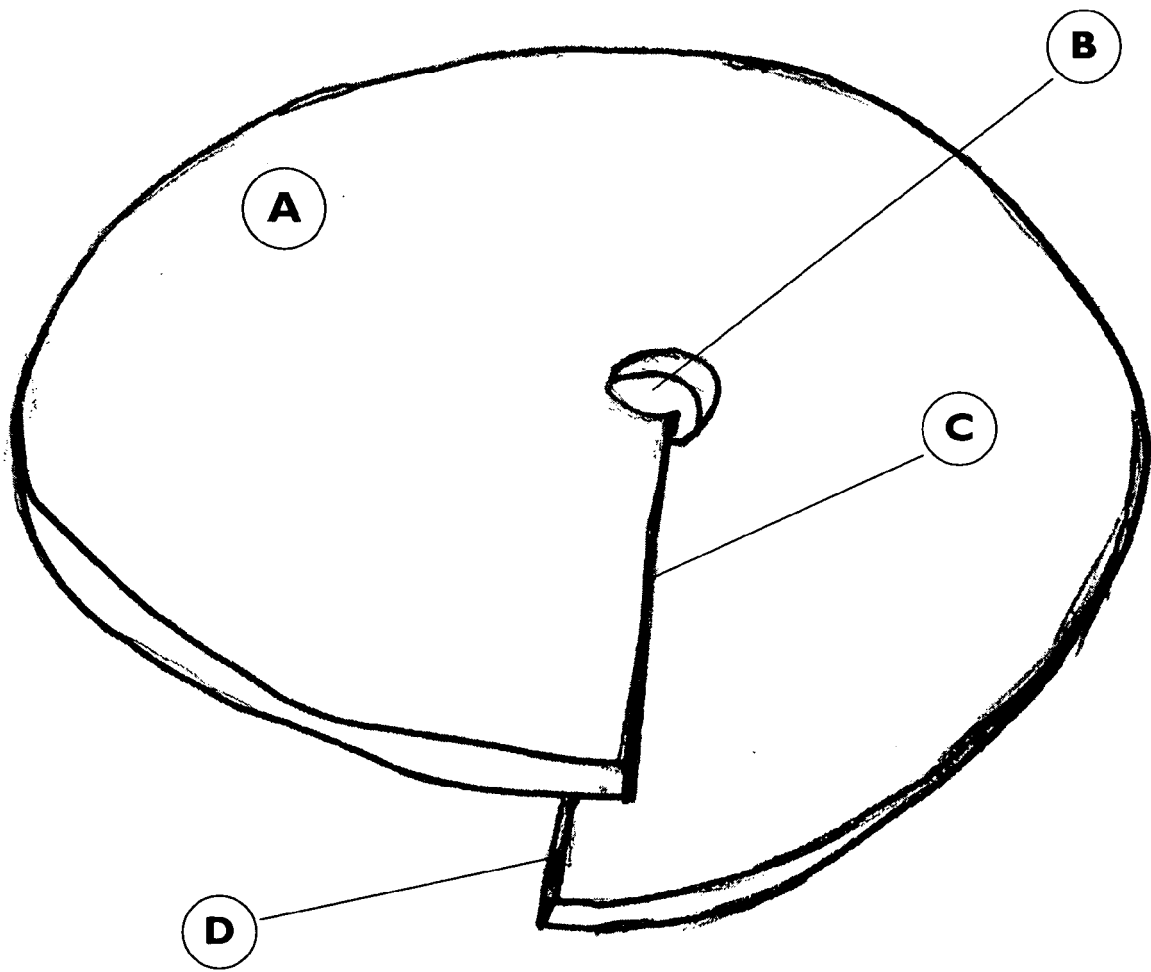


Figure 1

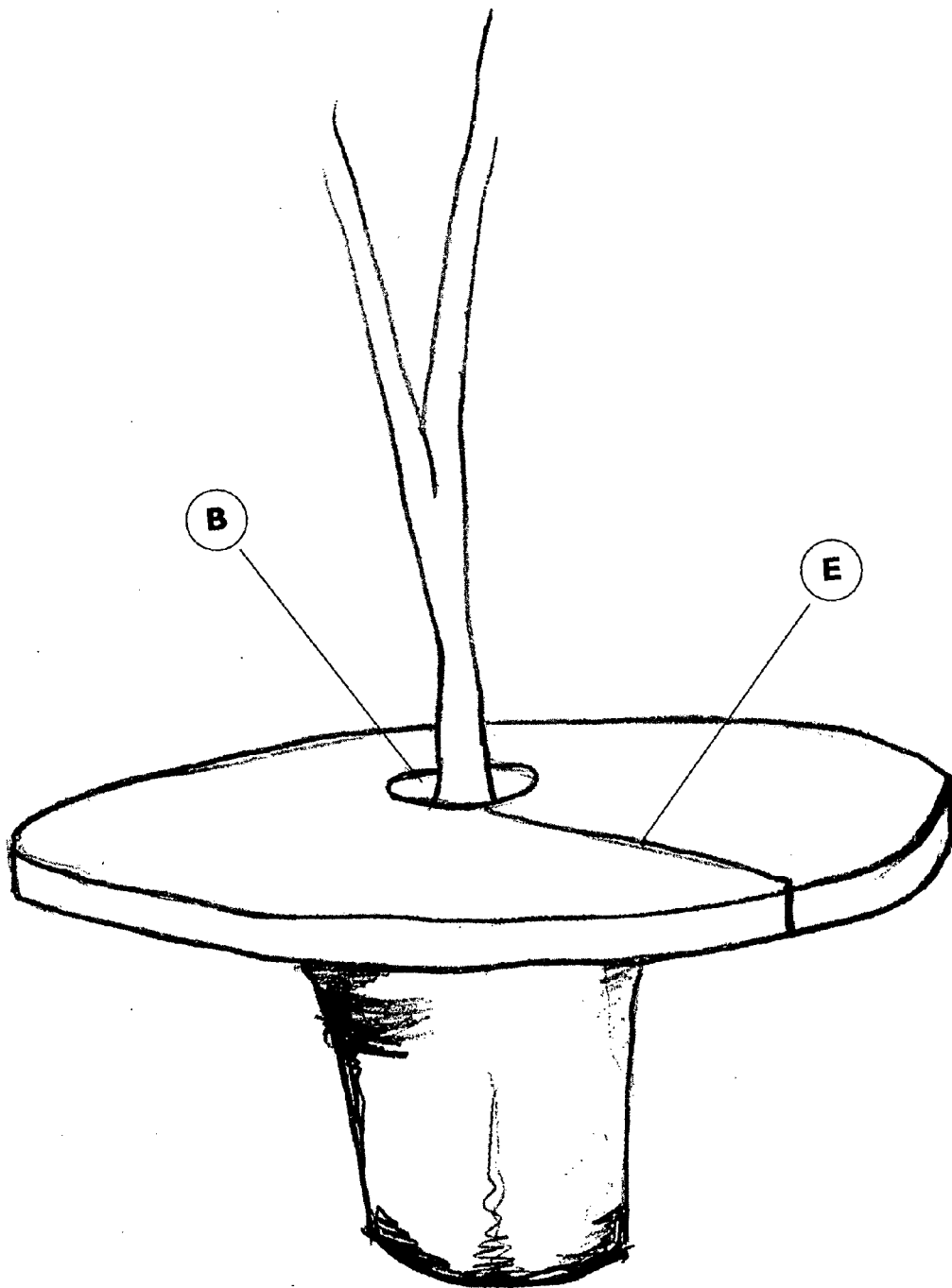


Figure 2

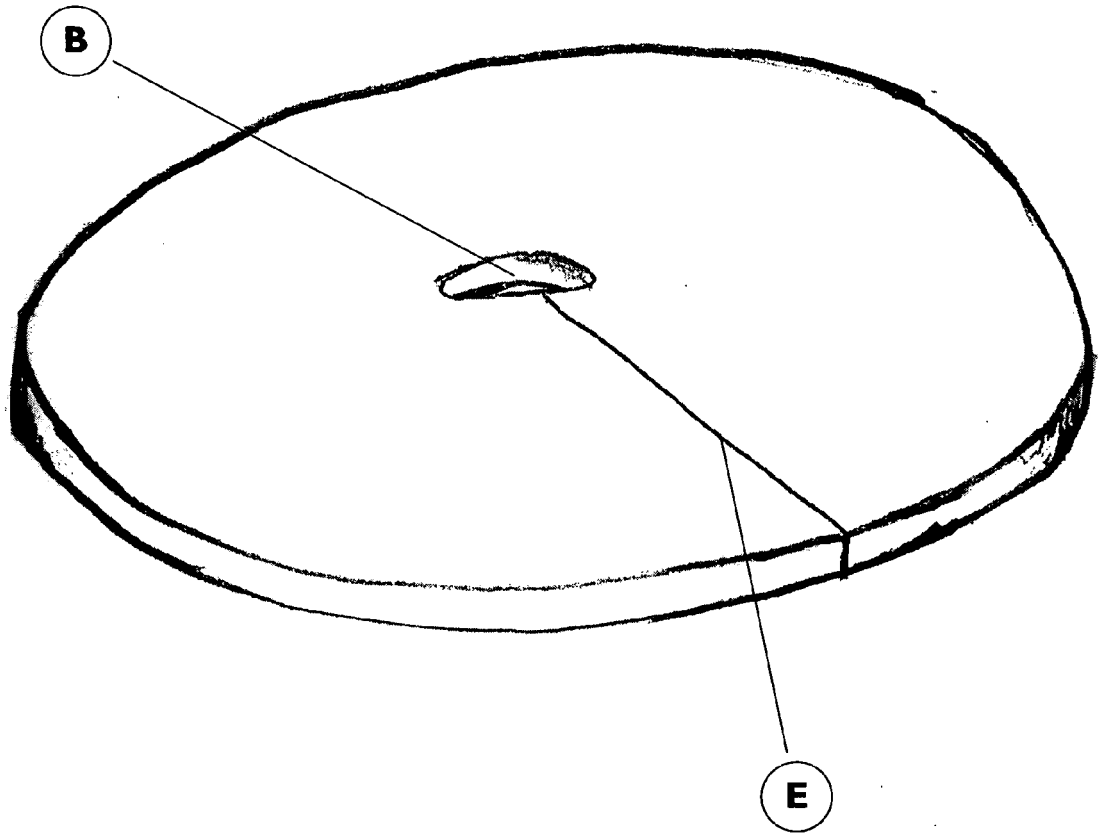


Figure 3

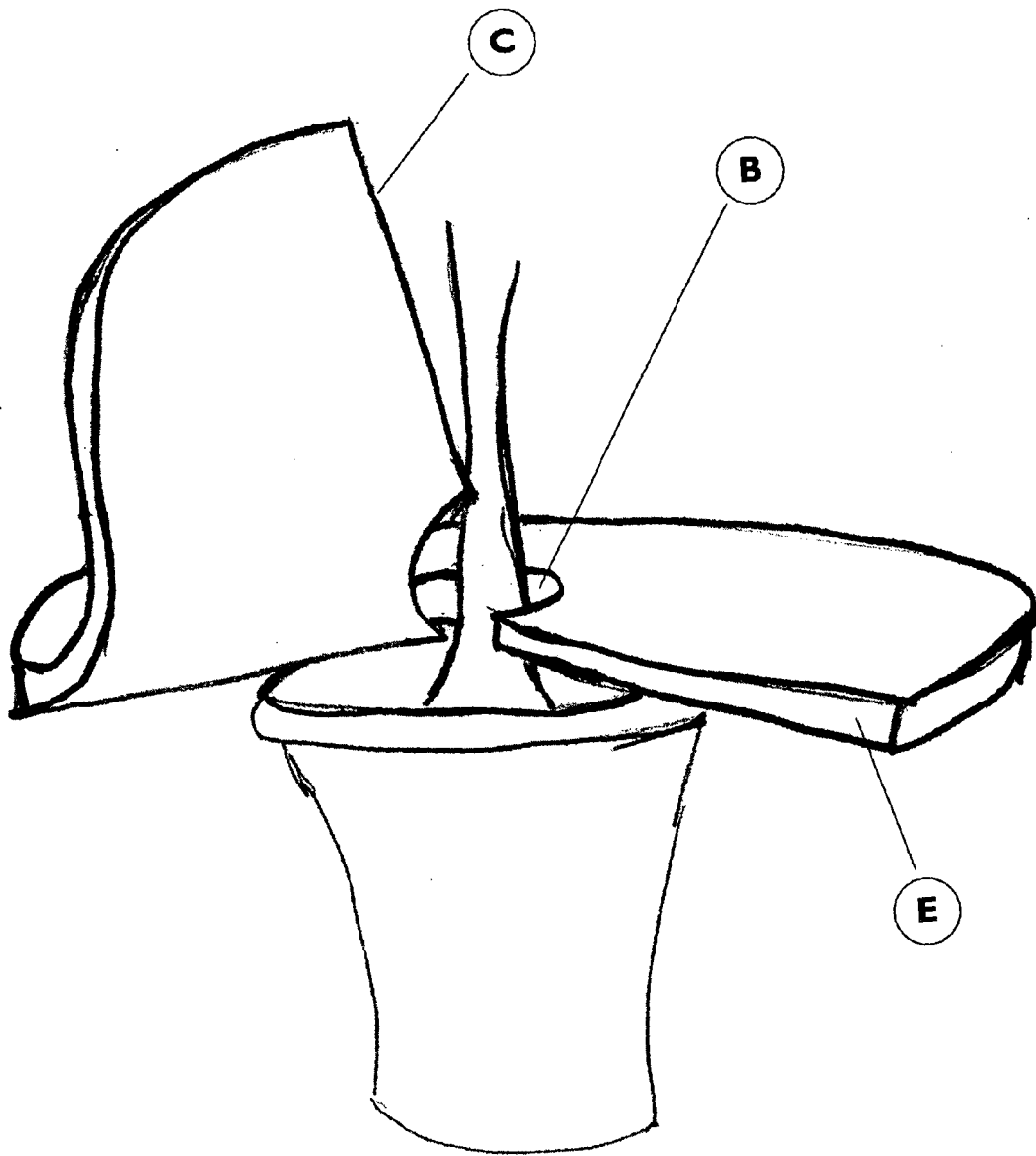


Figure 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 1900

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 842 086 A (PORTET MANUEL) 16 janvier 2004 (2004-01-16) * page 2, ligne 13 - ligne 35; figures 1-3 *	1-3	A47B37/04
A	----- EP 1 336 354 A (GARTEN- UND LANDSCHAFTSBAU) 20 août 2003 (2003-08-20) * alinéa [0014] - alinéa [0019]; figures 1-4 *	1-3	
A	----- CH 524 979 A (RAAFLAUB, AIME) 15 juillet 1972 (1972-07-15) * colonne 1, ligne 22 - colonne 3, ligne 5; figures 1-5 *	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47B A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 25 janvier 2006	Examineur Klintebäck, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 1900

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-01-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2842086	A	16-01-2004	AUCUN	
EP 1336354	A	20-08-2003	DE 20202518 U1	08-08-2002
CH 524979	A	15-07-1972	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82